



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prématurité et mortalité infantile

Question écrite n° 14582

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'urgence que représente la prématurité en France, véritable enjeu de santé publique. Les naissances prématurées, qui concernent chaque année environ 50 000 bébés, sont la première cause de mortalité infantile dans le pays. Or la France connaît une évolution préoccupante : en vingt ans, elle est passée du 3e au 23e rang européen, enregistrant une mortalité infantile supérieure à la moyenne de l'Union européenne, soit près de 1 200 décès supplémentaires chaque année. D'après les professionnels de santé concernés, cette situation est aggravée par plusieurs facteurs parmi lesquels un déséquilibre territorial dans l'organisation des structures de soins. Face à cette urgence, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour réduire la mortalité infantile liée à la prématurité et renforcer le soutien apporté aux parents des nouveau-nés fragiles.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14582

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#), page 3334